



## Communiqué de presse

Saint-Denis, 03 septembre 2019

# DENGUE A LA REUNION : la vigilance toujours recommandée

**Du 19 au 25 août 2019, 34 cas ont été confirmés.** Bien que le nombre de cas se stabilise depuis plusieurs semaines, le virus de la dengue persiste et reste actif sur l'île. En comparaison avec l'hiver 2018, la circulation hivernale se maintient à un niveau plus élevé cette année. Pour éviter une reprise épidémique au retour de l'été, la mobilisation des acteurs et de la population est indispensable. Les gestes de prévention, menés par chacun au quotidien, contribuent activement à limiter la diffusion de la maladie. L'épidémie de dengue est encore présente cet hiver. Unissons-nous contre les moustiques !

## Situation épidémiologique au 3 septembre 2018

*(données de la Cire OI, Santé Publique France)*

Le nombre de cas de dengue déclarés se stabilise. A ce jour, 14 communes sont toujours concernées par une circulation active du virus.

=> **Dans le Sud** : les cas déclarés sont en baisse. Cette baisse est marquée dans les foyers historiques de Saint-Louis, Saint-Joseph et Etang-Salé. Saint Pierre est toujours la commune la plus affectée.

=> **Dans l'Ouest** : les cas sont en augmentation, notamment à Saint-Paul et à Saint-Leu.

=> **Dans le Nord** : la circulation est stable.

=> **Dans l'Est** : des cas isolés sont encore rapportés dans les communes de Saint-André et Saint-Benoît

### DEPUIS LE DEBUT DE L'EPIDEMIE

- **Plus de 24 800 cas autochtones confirmés** (soit plus de 18 045 cas depuis le 01/01/2019)
- **767 hospitalisations**  
(dont 612 hospitalisations depuis le 01/01/2019)
- **2 379 passages aux urgences**  
(dont 1 904 passages aux urgences depuis le 01/01/2019)
- **Plus de 75 600 cas cliniquement évocateurs** (dont plus de 49 400 cas depuis le 01/01/2019)
- **19 décès, dont 11 directement liés à la dengue.** (Depuis le 01/01/2019 : 13 décès, dont 8 directement liés à la dengue).

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



## RAPPEL : les gestes à appliquer pour se protéger de la dengue



### GESTE N° 1 : Je me protège des piqûres de moustique

L'utilisation des produits répulsifs est l'une des mesures les plus sûres pour lutter contre la propagation de la dengue. Il est conseillé de **disposer en permanence d'un répulsif cutané** afin de pouvoir l'appliquer en journée, **en particulier le matin et le soir**. Par ailleurs, pour protéger les bébés et les personnes alitées, il est conseillé d'utiliser des moustiquaires.



### GESTE N° 2 : J'élimine l'eau stagnante

Les moustiques se multiplient en pondant leurs œufs dans les récipients et objets contenant de l'eau. Pour lutter contre la prolifération des moustiques, il faut **supprimer ces gîtes larvaires, ou les vider chaque semaine**.



### GESTE N° 3 : Je consulte un médecin en cas de symptômes

Les symptômes qui doivent conduire à consulter son médecin sont :

- une forte fièvre
- des maux de tête
- des douleurs musculaires et/ou articulaires
- une sensation de grande fatigue.

Si le moustique pique une personne malade, il devient contaminant et peut transmettre la maladie à une personne saine. C'est pourquoi, les personnes souffrant de la dengue **doivent tout particulièrement se protéger des piqûres de moustiques**.

